Image not found or type unknown

régularisation bloquée malgré "réhabilitation de droit"

Par **iboko**, le **16/08/2011** à **13:51**

Bonjour,
Je suis d'origine congolaise, en France depuis fin 1988. Dans le cadre de la double peine j'ai eu une IDTF en 1996. Je vis en couple depuis 1999 et marié depuis sept. 2005 à La Courneuve (93).
Afin d'obtenir ma régularisation, la CIMADE a obtenu ma "réhabilitation de droit" du ministre de la justice, effective depuis le 25 déc. 2008. Mon dossier est complet et nous avons été convoqués, mon épouse et moi-même, de nombreuses fois à la préfecture de Bobigny.
Cependant , l'IDTF apparait toujours dans leurs dossiers et ils refusent de me donner un "récépissé".
Nous ne savons plus du tout quoi faire.
Quelle démarche devons-nous entreprendre pour que la préfecture tienne compte de ma "réhabilitation de droit" ?

Par **Domil**, le **16/08/2011** à **14:12**

Faire un recours au tribunal pour le refus de délivrance de la carte de séjour

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés